



---

## **Technologies sanitaires essentielles**

### **Rapport du Secrétariat**

1. Les technologies sanitaires représentent toutes les ressources qui sont utilisées pour répondre aux besoins sanitaires des personnes en bonne santé ou malades, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, notamment en ce qui concerne les médicaments, l'équipement/les appareils médicaux, les procédures médicales, les modèles organisationnels et les systèmes d'appui employés.
2. Les technologies sanitaires sont essentielles lorsqu'elles contribuent de manière décisive à la réalisation des objectifs de développement sanitaire fixés sur le plan international dans la Déclaration du Millénaire et lorsque, dans le cadre d'un processus dynamique, elles sont adaptées aux besoins et aux contextes épidémiologique, démographique, culturel, éthique, juridique et économique des Etats Membres. Elles doivent être sûres, efficaces et basées sur les faits, et respecter les normes nationales et internationales ; ce sont des éléments fondamentaux des systèmes de santé et, de la plus simple à la plus sophistiquée, elles constituent la pierre angulaire des soins médicaux, car elles rendent possible l'existence des services de prévention, de diagnostic, de traitement et de réadaptation.
3. Une proportion considérable des fonds consacrés aux progrès en matière de santé dans le monde entier sert à acquérir des technologies, dont un grand nombre est utilisé dans les systèmes de soins de santé primaires. La Commission Macroéconomie et Santé de l'OMS a signalé que les investissements consacrés par les pays en développement à la mise en place de services de santé élémentaires, comprenant l'intégration de technologies sanitaires fiables et sans danger, profiteront énormément à la santé.<sup>1</sup>
4. L'utilisation à bon escient des technologies sanitaires essentielles par les Etats Membres consiste également à veiller à la mise à disposition et à l'utilisation correcte de produits efficaces et sûrs et à fournir des services de bonne qualité par l'intermédiaire d'un personnel formé.

---

<sup>1</sup> *Macroéconomie et santé : investir dans la santé pour le développement économique*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2001.

## **NECESSITE DE DISPOSER DE TECHNOLOGIES SANITAIRES**

5. Une grande proportion de la population mondiale vit dans la pauvreté et n'a pas l'accès voulu aux solutions sanitaires qu'offrent des technologies sûres et fiables. Toutefois, les technologies sanitaires essentielles contribuent considérablement à réduire l'écart entre les pays riches et les pays pauvres et à réduire les inégalités au sein même des pays.

6. Les technologies sanitaires ne répondent pas toujours aux normes de qualité et ne conviennent pas toujours aux pays dont les ressources sont limitées. De nombreux programmes nationaux rencontrent d'autres difficultés, par exemple des réseaux de soins déficients ou des autorités de réglementation faibles. L'absence d'infrastructures adéquates se conjuguant à un matériel inapproprié et mal entretenu et à des ressources humaines insuffisantes ne fait qu'accroître les inégalités.

7. Même si des millions de dollars sont consacrés chaque année à une grande variété d'appareils médicaux, la plupart des pays ne se sont pas encore rendu compte que l'évaluation et la gestion des technologies sanitaires faisaient partie intégrante des politiques publiques. Près de 95 % des technologies médicales des pays en développement sont importées et ne répondent pas aux besoins des systèmes de santé nationaux.

8. Le groupe spécial du projet du Millénaire sur la santé de l'enfant et de la mère demande instamment que des changements structurels soient apportés aux systèmes de santé afin d'améliorer l'affectation des ressources aux zones mal desservies et atteindre ainsi les objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux hôpitaux ruraux et centres de santé primaires des pays en développement n'ont ni des spécialistes formés ni les ressources voulues pour offrir des soins essentiels et traiter des affections parfois mortelles. Chaque année, plus de 5 millions de personnes meurent à la suite de traumatismes – près d'un décès sur dix – et des dizaines de millions de personnes font appel à des services d'urgence. Chaque année, près de 500 000 femmes meurent de complications liées à la grossesse. Une forte proportion de décès et d'incapacités pourraient être évités si l'on améliorait l'accès aux procédures cliniques que les services de santé primaires peuvent suivre à condition qu'ils disposent d'un personnel formé, d'un matériel adapté aux besoins locaux et des techniques appropriées.

9. Le recours à l'e-santé et la télémédecine permet aux services de soins de santé primaires éloignés et isolés d'accéder à des services spécialisés. Cela pourrait améliorer considérablement le diagnostic et le traitement des patients et contribuer à réduire l'isolement des professionnels de la santé. Les systèmes informatisés de soins aux patients rehaussent la qualité des services, offrent un bon rapport coût/efficacité et ont un impact social important. Des outils d'enseignement à distance conçus à l'intention des professionnels de la santé et du grand public peuvent être acheminés vers des services de soins de santé primaires à partir de portails publics, de disques compacts et de produits spécialement conçus pour le télé-enseignement.

## **DEFIS**

10. La principale difficulté consiste à améliorer la santé et à réduire la morbidité et la mortalité ; pour ce faire, il faut mettre à disposition des technologies sanitaires et veiller à ce qu'elles soient utilisées de manière correcte et sûre au sein des systèmes de santé. L'accès à des technologies sanitaires sans danger et abordables financièrement est vital si l'on veut que les pays puissent répondre aux attentes de leur population et assurer l'équité de la contribution financière.

11. La pénurie de personnel médical qualifié entrave fréquemment la fourniture de services de soins efficaces. Dans certains pays, le personnel infirmier, les techniciens de santé et d'autres personnels de santé sont obligés d'assumer des rôles qui, ailleurs, sont confiés aux médecins. Il est d'autant plus important de choisir les technologies sanitaires en fonction des besoins primaires des patients et du niveau du service pouvant être offert par les ressources humaines disponibles. Il faut également instaurer une plus grande collaboration interdisciplinaire pour évaluer les technologies sanitaires essentielles.

12. Une préoccupation constante doit être d'assurer la durabilité des services et de préserver l'accès aux technologies sanitaires. Pour le monde en développement dans son ensemble, entre 40 % et 60 % du matériel médical est inutilisable à cause de l'absence non seulement de ressources financières, mais aussi d'une politique d'entretien et de personnel qualifié.

13. Le recours à certaines technologies de la santé entraîne un certain risque pour la santé des patients, le personnel médical et le grand public. Garantir leur qualité, innocuité et efficacité exige de bonnes pratiques de fabrication et de réglementation, y compris une surveillance avant et après la vente, ainsi que des mesures visant à restreindre l'usage des technologies s'il est inapproprié et des activités pour les surveiller.

14. L'acquisition et l'utilisation des technologies sanitaires essentielles devraient être déterminées par les besoins des patients et par les meilleures données disponibles et non pas la pression du progrès technologique ou des **forces du marché**.

## **OPPORTUNITES**

15. L'amélioration de la surveillance offre la possibilité de guider l'utilisation de technologies de la santé lorsque les organismes de réglementation font défaut. Les appareils médicaux exigent également un suivi des réactions indésirables, comparable à celui qui est appliqué aux médicaments et aux vaccins. Les technologies de la surveillance visent à améliorer les produits et à prévenir ce type de réaction. L'application de technologies novatrices ou l'utilisation optimale des technologies qui existent déjà dans des environnements pauvres en ressources a encouragé la créativité ainsi qu'une culture de sauvegarde et de meilleure gestion des ressources. Dans certains cas, ces approches ont ensuite été adoptées au niveau mondial. Inversement, l'information produite par certains Etats Membres ou centres collaborateurs OMS peut être utile dans ce genre de contexte, dans les cas où elle pourrait être partagée grâce à des techniques d'information et de communication.

## **PERSPECTIVES**

16. Afin d'utiliser au mieux les technologies dans les systèmes de santé, il faudrait définir les besoins en termes de composantes secondaires opérationnelles afin de fixer des niveaux de service sûrs et fiables sur la base des technologies existantes. Ces composantes devraient couvrir des éléments tels que l'efficacité, la qualité, l'innocuité, la disponibilité et l'accès, et s'appuyer sur des normes, critères et lignes directrices tels que ceux fournis par l'OMS.

17. Les pays doivent reconnaître le rôle joué par les technologies sanitaires essentielles dans les programmes verticaux et horizontaux et prévoir leur utilisation dans le cadre d'une approche sectorielle. Toutefois, afin d'utiliser efficacement les technologies sanitaires, il faudrait les adapter au contexte national et pas simplement les plaquer telles quelles.

18. La priorité doit être accordée au renforcement et à l'élargissement des institutions qui développent une synergie entre la recherche, la formation et la pratique biomédicales.

19. L'évaluation des progrès en ce qui concerne l'utilisation des technologies sanitaires devrait tenir compte, au niveau des pays, des données épidémiologiques et démographiques élémentaires ; des besoins par rapport aux technologies sanitaires ; des indicateurs des technologies existantes ; de l'équipement des unités de soins et de l'application et de l'utilisation des technologies ; de la capacité à former des ressources humaines spécialisées ; et des ressources disponibles pour le fonctionnement et le développement ultérieur des technologies sanitaires.

20. Afin de relever les défis actuels et de renforcer l'utilisation des technologies sanitaires essentielles, il est prévu de mettre à jour les lignes directrices normatives, de définir les spécifications et de préparer le matériel de formation concernant les technologies sanitaires essentielles ; de renforcer les mécanismes en vue d'une collecte efficace des données et de leur diffusion auprès des Etats Membres ; et de mettre en place des mécanismes destinés à maintenir et à accroître les capacités installées et la formation dans tous les domaines relatifs aux technologies sanitaires essentielles, y compris par l'adoption de bonnes pratiques cliniques.

#### **MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF**

21. Un Etat Membre proposera un projet de résolution au cours de la session.

= = =